

## **Les logiciels libres : Au service de nos valeurs.**

A l'heure du partenariat signé par la ministre de l'Éducation Nationale avec l'entreprise Microsoft, ou de l'organisation de « colo » Microsoft, il est temps pour le SNES-FSU de réaffirmer son engagement en faveur des logiciels libres.

Un logiciel est libre s'il garantit à tous ses utilisateurs les quatre libertés suivantes :

- La liberté d'exécuter toutes les fonctionnalités du logiciel,
- La liberté d'étudier le fonctionnement du logiciel,
- La liberté de copier et diffuser le logiciel,
- La liberté de modifier le logiciel et d'en publier les modifications.

Ces libertés permettent aux logiciels libres d'être dignes de confiance en favorisant la transparence et donc la sécurité. Ces libertés garantissent également l'indépendance et le respect des utilisateurs. Mais ce sont bien ces libertés qui favorisent le travail collaboratif, le partage et l'échange, socle de nos valeurs.

L'utilisation des logiciels libres permet également la production et le partage de documents dans des formats ouverts. Le SNES-FSU est déjà signataire de l'appel de l'April (Association de promotion et de défense du logiciel libre) pour l'interopérabilité dans l'Éducation Nationale à l'adresse suivante : <http://formatsouverts.education> . Les formats ouverts garantissent l'interopérabilité des données qui peuvent donc être accessibles et modifiables par n'importe quel logiciel. L'interopérabilité favorise donc le partage et l'échange de fichiers tout en évitant la stratégie d'entreprises commerciales visant à rendre l'utilisateur captif de ses propres logiciels et formats fermés.

Dans l'exercice de nos pratiques syndicales nous nous devons de montrer l'exemple. Nous le pourrons en nous fixant des objectifs ambitieux mais aisément atteignables :

- Augmenter la part de nos publications réalisées à l'aide de logiciels libres,
- Utiliser exclusivement des logiciels libres pour le fonctionnement quotidien du SNES-FSU à tous ses étages (Logiciels de bureautique, application de messagerie, navigateur web, ...),
- Partager nos documents, entre les différents échelons de l'organisation syndicale, dans des formats de fichiers libres et interopérables, y compris à destination des syndiqués.

L'utilisation des logiciels libres dans notre pratique syndicale nous permettra de progresser également dans notre pratique personnelle et professionnelle, d'y sensibiliser les élèves pour faire progresser les valeurs auxquelles nous sommes attachés.